

COMMUNE DU MUY**AM/ST/2023/239**

D-2023 -

ARRETE DU MAIRE

Restriction particulière au stationnement
Sur différentes voies communales
A l'occasion de la campagne d'inspection des poteaux d'incendie
Par l'entreprise FAUCHE
Du lundi 15 au vendredi 19 décembre 2024

LE MAIRE DU MUY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu le Code de la Route et de la Voirie Routière et notamment son article R 417-10 ;

Considérant la demande effectuée par l'entreprise FAUCHE le 12 décembre 2023 domiciliée 198 Avenue Irène et Frédéric Joliot Curie 83130 LA GARDE, sollicitant l'autorisation de stationner sur les abords des voies communales du lundi 15 au vendredi 19 janvier 2024, à l'occasion de la campagne d'inspection des poteaux d'incendie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le demandeur devra afficher la nature et la durée des travaux, ainsi que la personne à contacter.

Il est rappelé que l'affichage du présent arrêté, sur le site, est obligatoire.

ARTICLE 2 : Afin d'assurer le bon déroulement de la campagne d'inspection des poteaux d'incendie, le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux abords des poteaux sur toutes les voies communales, dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable **du lundi 15 au vendredi 19 janvier 2024**.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire conforme à la réglementation sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 : Tout véhicule constaté en infraction pourra être verbalisé et mis en fourrière par un agent de Police juridiquement compétent.

ARTICLE 5 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au :

- Pétitionnaire
- Responsable des Services Techniques
- Chef de la Police Municipale
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Muy

Mis en ligne sur le site internet : www.ville-lemuy.fr

Le : **21 DEC. 2023**

LE MUY, le 19 décembre 2023

Pour le Maire empêché,

L'adjoint délégué aux Services Techniques.

Monsieur ~~Henri~~ CARRARA,

